



# LUTTER CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE DES MENAGES DE PARIS TERRE D'ENVOL

PIG (programme d'intérêt général) Lutte contre la précarité  
énergétique et habitat indigne)

**Jacky VILTART**

*Adjoint chargé du logement de la santé et du handicap*

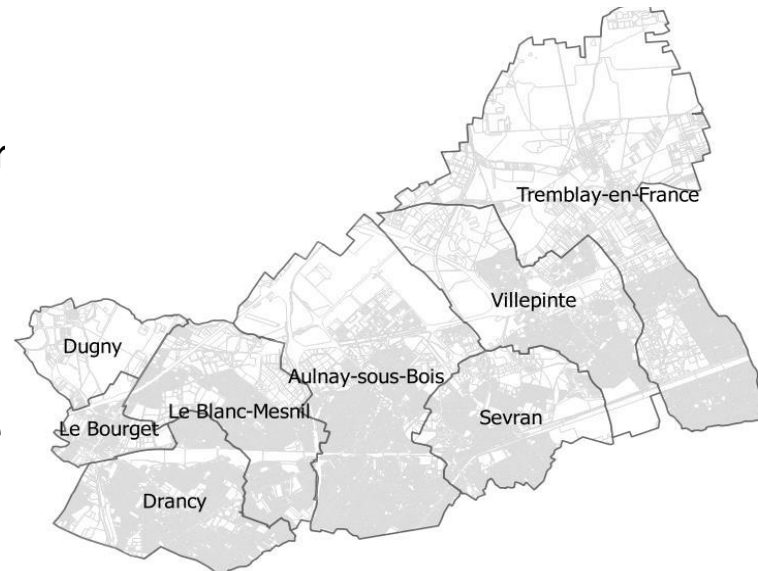
# DISPOSITIF PORTE PAR L'EPT et LES COMMUNES DE PARIS TERRE D'ENVOL



- SECTEUR D'INTERVENTION

- Les communes du territoire de Paris Terr

- Aulnay sous Bois - Dugny
    - Le Blanc Mesnil - Sevran
    - Le Bourget - Tremblay en France
    - Drancy - Villepinte



☞ Total: 8 communes soit 350 000 habitants

Dispositif cadré par une convention signée par le Préfet pour une durée de 3 ans (2016 – 2018) Mission de suivi animation jusqu'en juin 2019

# UNE FAMILLE



## DOSSIERS « ECONOMIE D'ENERGIE »

### UN EXEMPLE - PROPRIÉTAIRE OCCUPANT

**Le projet :** Une famille relevant du plafond de ressources « Très Modestes » occupe une maison individuelle des années 1960. Afin d'améliorer son confort, elle souhaite réaliser les travaux suivants :

- Remplacement des fenêtres;
- Isolation par l'extérieur;
- Mise en place d'une Ventilation Mécanique Contrôlée

**Montant total des travaux : 16 000 € HT – 16 880 € TTC**

**Gain énergétique : 33%**



**Le montant des aides : 12 904 € (dont 1 704 € de l'EPT)**

**Reste à charge pour le propriétaire : 3 976 €**

**Le projet est subventionné à hauteur de 76 %**

*Avant travaux*



*Après travaux*



# UN COUPLE DE RETRAITES



## DOSSIERS « ECONOMIE D'ENERGIE » + « ADAPTATION »

### UN EXEMPLE - PROPRIÉTAIRE OCCUPANT

**Le projet :** Un couple de personnes retraitées aux revenus très modestes selon les critères de l'Anah souhaite réaliser des travaux d'amélioration énergétique et d'adaptation dans leur appartement :

- Adaptation de la salle de douche
- Remplacement partiel des menuiseries
- Ventilation Mécanique Contrôlée
- Chaudière gaz à condensation



**Montant total des travaux : 22 000 € HT – 23 525 € TTC**

**Gain énergétique : 45 %**

**Justificatif de perte d'autonomie : GIR = 4**

**Le montant des aides : 17 000 € (dont 2 500 € de l'EPT)**

**Le reste à charge pour le propriétaire : 6 525 €**

**Le projet est subventionné à hauteur de 72%**

*Avant travaux*



*Après travaux*



*Avant travaux*



*Après travaux*



# UN BAILLEUR (non social)



## DOSSIERS « ECONOMIE D'ENERGIE » + « SORTIE DE DEGRADATION »

### UN EXEMPLE - PROPRIÉTAIRE BAILLEUR

**Le projet :** Un bailleur souhaite rénover son logement de 35 m<sup>2</sup> classé « Très dégradé » au sens de l'Anah. Les travaux réalisés sont :

- Réfection des réseaux (plomberie/électricité)
- Mise en place du chauffage et VMC
- Remplacement des menuiseries

**Montant des travaux : 40 000 € HT – 43 200 € TTC**

**Gain énergétique 40% et étiquette énergétique D après travaux**

### Engagements du bailleur

Le bailleur a choisi de conventionner son logement à loyer social, ces engagements sont donc les suivants :

- Loyer maximal : 347 € / mois (hors charge), soit 9,92€/m<sup>2</sup>
- Plafonds de ressources du locataire : 2 personnes (Revenus fiscal de référence max = 34 565 €)

### Avantages pour le bailleur

- **Abattement fiscal de 60%** sur les recettes à déclarer pendant 9 ans
- **Montant des aides : 22 250 €**, soit un **reste à charges de 20 950 €** - projet subventionné à hauteur de 52%

Avant travaux



Après travaux



Avant travaux



Après travaux



# OBJECTIF: REDUIRE LA FACTURE ENERGETIQUE , LUTTER CONTRE L'HABITAT DEGRADE DES MENAGES BLANC-MESNILOIS



**DISPOSITIF INCITATIF PERMETTANT D'ASSISTER LES PROPRIETAIRES OCCUPANTS ET BAILLEURS A REALISER DES TRAVAUX (lutte contre la précarité énergétique) GRACE A DES AIDES TECHNIQUES, ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES RENFORCEES**

➤ **POUR EN BENEFICIER IL FAUT :**

☞ **Habiter Le Blanc-Mesnil depuis au moins 15 ans**

☞ **Etre propriétaire du logement ou copropriétaire en petite copropriété (11 LOGEMENTS MAXIMUM)**

**OU**

☞ **Etre propriétaire bailleur , sous conditions de loyers**

# LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ



## LE DISPOSITIF

### LES GRANDES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

#### Le public concerné

- Propriétaires occupants sous les plafonds de ressources de l'Anah. La référence est le Revenu Fiscal de Référence de l'avis d'imposition sur les revenus N-2. En 2017 : Avis d'imposition 2016 sur les revenus 2015)

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes (€)	Ménages aux ressources modestes (€)
1	19 875	24 194
2	29 171	35 510
3	35 032	42 648
4	40 905	49 799
5	46 798	56 970
Par personne supplémentaire	+ 5 882	+ 7 162

- Propriétaires bailleurs acceptant de conventionner leurs logements (loyers et ressources locataires plafonnés)

Type de loyer	Loyer mensuel (€/m <sup>2</sup> )	
	Surface inférieur à 65 m <sup>2</sup>	Surface supérieur à 65 m <sup>2</sup>
Loyer Très Social	9,05 €/m <sup>2</sup>	6,27 €/m <sup>2</sup>
Loyer Social	9,92 €/m <sup>2</sup>	6,63 €/m <sup>2</sup>
Loyer Intermédiaire	12,50 €/m <sup>2</sup>	

# LES TRAVAUX ELIGIBLES

## LE TYPE D'HABITAT ELIGIBLE



### LES GRANDES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

#### Les travaux éligibles

Les travaux listés par l'Anah : isolation, autonomie, gros œuvre ,... Et inclus dans une des thématiques suivantes :

- Travaux d'économie d'énergie :
- Travaux d'économie d'énergie + Adaptation du logement au vieillissement
- Travaux d'économie d'énergie + Sortie de dégradation

#### Le type d'habitat éligible

Les logements de plus de 15 ans, soit :

- Maison individuelle
- Petit collectif de 11 logements maximum



# OU S'ADRESSER



INFORMATION PRATIQUE

**CITĒMĒTRIE**

01 53 91 03 07

[pig.paristerresdenvol@citemetrie.fr](mailto:pig.paristerresdenvol@citemetrie.fr)

Permanence le matin	Permanence l'après-midi - 13h30 - 16h45
<b>Sevrans</b> 4 <sup>ème</sup> vendredi du mois – 9h30-12h45 Pole tranquillité public – 6 rue de la Gare	<b>Le Blanc-Mesnil</b> 1 <sup>er</sup> jeudi du mois Hôtel de Ville – Salle Duquenne
<b>Aulnay-sous-Bois</b> 2 <sup>ème</sup> mercredi du mois – 9h-11h30 Service Logement – 21 rue Jacques Duclos	<b>Villepinte</b> 2 <sup>ème</sup> mercredi du mois Point d'accès au droit – 17 avenue Auguste Blanqui
<b>Drancy</b> 3 <sup>ème</sup> mercredi tous les 2 mois - 9h-12h 1 <sup>ère</sup> permanence : mercredi 15 mars 2017 Point d'accès au droit – 4 avenue Jean Jaurès	<b>Tremblay-en-France</b> 3 <sup>ème</sup> mercredi du mois Hôtel de Ville - Hall
<b>Le Bourget</b> 3 <sup>ème</sup> mercredi tous les 2 mois – 9h30-12h45 1 <sup>ère</sup> permanence : mercredi 19 avril 2017 Point d'accès au droit – 1 rue Pierre curie	

**Mais aussi**

➔ **Toutes les permanences sont ouvertes à tous les propriétaires de l'EPT**





MERCI POUR VOTRE ATTENTION